

**« L'union fait la force continuons à renforcer la coopération »
Déclaration du Sommet intermédiaire sous présidence sarroise du Sommet, 18 juin 2020**

La coopération transfrontalière pendant et après la crise sanitaire du Covid-19

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. ¹ »

1. Les paroles de Robert Schuman du 9 mai 1950 retrouvent 70 ans après une actualité inédite. Après 70 ans de coopération étroite et amicale, les frontières ont été fermées. Après 70 ans d'engagement pour la paix et l'entente entre les peuples, le Covid-19 représente une menace inédite. La fermeture de certains points de passage de frontière et les contrôles sur la totalité des frontières ont fortement pesé sur nos citoyens et sur l'Europe de Schengen. En ces temps difficiles nous restons toutefois solidaires et nous nous concertons étroitement entre partenaires. Pour nous, en Europe, la pandémie du Covid-19 représente un grand défi. Nous devons endiguer le risque de contamination tout en conservant les valeurs européennes, comme la liberté de circulation.

2. La crise que nous vivons aujourd'hui est mondiale. Mais la réalité de ses dimensions sanitaire, sécuritaire, économique et sociale, se reflète particulièrement dans les territoires frontaliers. Cette crise a mis en lumière la capacité de dialogue, en toute franchise, entre partenaires de la Grande Région, et a été marquée par une exemplaire solidarité médicale, caractérisée par la prise en charge de nombreux patients atteints par le Covid-19 hospitalisés en France, au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat, dans la Sarre, mais également dans d'autres Länder, en Suisse et en Autriche ; les partenaires de la Grande Région ont donc été au cœur d'une dynamique européenne de solidarités, reconnue au niveau européen.

3. Les décisions prises au niveau national en matière de restrictions du passage aux frontières ont eu des conséquences directes lourdes sur la vie quotidienne des citoyens de la Grande Région habitués à franchir les frontières régulièrement pour des raisons professionnelles, familiales ou personnelles ; le maintien de la libre-circulation des travailleurs frontaliers, dans ce contexte, était un grand défi commun.

4. Nous nous réjouissons de la levée des contrôles aux frontières intérieures au sein de l'espace Schengen et du rétablissement de la libre-circulation au sein de la Grande Région et au cœur de l'Europe.

5. Nous saluons la bonne coopération opérationnelle policière qui a perduré dans le contexte de la crise liée au Covid-19 et, de manière générale, nous proposons que les polices de la France, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique coopèrent encore plus étroitement à l'avenir.

6. Nous sommes convaincus que cette crise va également donner un nouvel élan à notre coopération dans différents secteurs (coopération sanitaire et hospitalière, protection civile, recherche, sciences et innovation) et qu'elle doit nous inciter à articuler nos investissements respectifs pour accompagner la reprise d'activités économiques et industrielles.

7. Nous reconnaissons plus que jamais la nécessité d'investissements en faveur de la recherche et de l'innovation. Le renforcement de la coopération entre établissements de l'enseignement supérieur et de recherche de la Grande Région est ici essentiel. La crise contribue également à générer de nouvelles formes et de nouveaux thèmes de coopération, tant sur le plan pratique que scientifique.

8. Nous saluons le nouvel instrument de financement « Soutien interrégional à la recherche » lancé par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2020, pour accompagner à l'échelle de la Grande Région la dissémination de travaux de recherche.

¹ Déclaration Schuman du 9 mai 1950

9. Dans toutes les composantes de la Grande Région, le domaine culturel notamment l'événementiel est fortement touché par la crise sanitaire, impactant tous les artistes et plus fortement les artistes indépendants qui sont rémunérés principalement à l'occasion d'événements culturels et artistiques. Pour la coopération transfrontalière, les restrictions de contact et les différentes conditions cadre (protocoles sanitaires) posent un problème supplémentaire. Aussi, nous saluons l'organisation d'un prix pour récompenser des concepts culturels transfrontaliers innovants en matière culturelle, destinés à l'espace numérique ou qui répondent spécifiquement à la situation actuelle particulière.

La Grande Région, espace modèle au sein des territoires transfrontaliers de l'Union européenne

10. A l'heure de la réémergence de tendances nationalistes, nous réaffirmons le rôle incontournable d'une politique de cohésion ambitieuse et flexible, notamment en matière de coopération territoriale européenne en réduisant les disparités de développement entre les régions européennes, d'une part, et en renforçant la cohésion territoriale, sociale et économique, d'autre part.

11. Nous insistons ainsi, dans la continuité de la [position](#) commune adoptée le 22 février 2018 à Senningen, sur la nécessité d'adapter encore davantage cette approche aux spécificités du fait transfrontalier et revendiquons une meilleure prise en compte de celui-ci dans tous les programmes sectoriels européens.

12. Dans le même temps, nous soulignons que le programme Interreg VI Grande Région joue un rôle clé dans la mise en œuvre des objectifs d'une politique de cohésion proche des territoires et doit de ce fait continuer à être doté de moyens financiers suffisants pour pouvoir répondre à ces défis et être à la hauteur des ambitions politiques. Dans ce contexte, nous demandons une meilleure articulation des outils de financement européens, autour notamment du futur programme Interreg Grande Région et de la recherche de complémentarité des programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER. Dans cet esprit, nous saluons la proposition de doublement du budget alloué au programme Erasmus+, véritable levier d'un approfondissement de la coopération transfrontalière et d'une citoyenneté européenne plus solidaire. En outre, une coordination avec les programmes Interreg avoisinants, ainsi qu'avec les programmes Interreg Europe du Nord-Ouest et Europe couvrant le territoire de la Grande Région devra être poursuivie.

13. Nous soutenons toutes les démarches visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans le contexte transfrontalier et nous demandons au niveau européen de poursuivre le développement de l'instrument « European Cross-Border Mechanism » (ECBM) ».

14. Nous saluons que la Task Force Frontaliers de la Grande Région contribue grâce à ses analyses d'impact de la législation à éviter l'émergence d'obstacles juridiques et administratifs. Nous appelons les législateurs et décideurs nationaux à prendre en compte les atouts et les spécificités des zones transfrontalières dans le processus de transposition de directives européennes et le processus législatif et réglementaire qui découlent du respect des engagements européens de chaque Etat membre.

Surmonter la crise du Covid-19, ensemble

15. Nous appelons à l'intensification de la coopération en matière de santé et invitons le GT Santé à analyser la gestion de la crise sanitaire en Grande Région et à proposer des solutions pour répondre de manière plus coordonnée aux potentiels futurs risques épidémiologiques et sanitaires. Dans la mesure du possible, une conférence ministérielle sectorielle santé devra être organisée à l'automne 2020.

16. Nous devons renforcer notre coopération pour fédérer et articuler nos savoir-faire et nos capacités industrielles pour la production d'équipement médicaux et le développement de solutions cliniques et scientifiques afin de prévenir et surmonter les futurs risques épidémiologiques et sanitaires dans nos territoires. Les circuits courts, une nouvelle approche du tourisme et de la mobilité doivent également être au cœur de la Grande Région pour répondre aux défis de l'après Covid-19.

17. A ce titre, le Schéma de Développement Territorial de la Grande Région et les projets prioritaires qui s'y inscriront seront autant d'illustrations des capacités d'innovation et de renforcement de la coopération qui feront de la Grande Région un espace résilient modèle et exemplaire en Europe.

18. Entre les communes et les villes des zones frontalières ont été tissés des liens étroits et amicaux. Les habitants et travailleurs frontaliers qui y résident ont été confrontés à des défis similaires. Nous devons ensemble tirer les leçons de la crise afin de pouvoir à l'avenir répondre de manière plus coordonnée et plus réactive. Nous appelons à une réflexion globale sur la consolidation de cellules de crise au niveau régional et local à l'instar la Task Force Grande Région Covid-19.

Au regard de la crise actuelle, nous invitons les partenaires économiques et sociaux, les forces parlementaires de la Grande Région et les autres partenaires de la coopération institutionnelle en Grande Région à contribuer à cette réflexion globale lors d'un Sommet final de la présidence sarroise en fin d'année.

19. Le Sommet de la Grande Région appelle ainsi :

- les institutions européennes à renforcer le dialogue avec les États nationaux afin de prendre en compte l'importance particulière des régions frontalières dans le processus d'intégration européenne ;
- les États nationaux à améliorer le dialogue sur des questions transfrontalières avec les entités fédérées et les collectivités territoriales ;
- les partenaires réunis au sein du Sommet des exécutifs, à coordonner, dans des approches complémentaires et coopératives, les mesures qui seront prises pour accompagner la sortie de crise des territoires de la Grande Région.